

DEVENIR ENSEIGNANT

Livret d'accueil



ec enseignement
catholique
Bretagne Breizh

Service Devenir Enseignant Bretagne
sde@enseignement-catholique.bzh



1	L'ÉDITO	P.4
2	ÊTRE PROFESSEUR DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE	P.5
	1- Un engagement	P.5
	2- Un projet spécifique à l'Enseignement catholique	P.7
	3- Le référentiel des compétences professionnelles de l'enseignant	P.8
3	L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE BRETAGNE	P.9
	Chiffres sur l'Enseignement catholique de Bretagne (Éducation nationale)	P.9
4	ENTRER DANS LE MÉTIER D'ENSEIGNANT	P.10
	1- Les concours	P.10
	2- Les remplacements	P.11
	3- L'accord collégial	P.12
5	NOTRE INSTITUT DE FORMATION : L'ISFEC BRETAGNE	P.13
6	CONTACTS UTILES	P.14

Enseigner dans l'Enseignement catholique, un engagement

Vous envisagez de rejoindre l'Enseignement catholique comme enseignant. Nous sommes heureux de vous accueillir.

Les enseignants travaillent en équipe, par matière, par classe, mais aussi avec tous les autres membres de la communauté éducative : Chef d'établissement, éducateurs de la vie scolaire, gestionnaires, personnels de l'administration. Ils sont aussi en lien avec les parents d'élèves et les bénévoles des associations.

À l'école, au collège ou dans les lycées, enseigner, c'est aussi éduquer : être exigeant avec chacun des jeunes qui nous sont confiés, en étant attentif à tous leurs progrès et confiant dans leur avenir.

Dans l'Enseignement catholique, les choix pédagogiques et éducatifs des enseignants doivent faire grandir les élèves en humanité. Tout en suivant les programmes officiels, à travers l'ensemble des connaissances transmises, nous voulons transmettre aux élèves le goût pour la vérité, leur donner soif de vivre et de s'ouvrir aux autres.

Les projets éducatifs de tous nos établissements sont ancrés dans l'Évangile et s'en nourrissent.

À travers l'enseignement et l'éducation, nous voulons montrer à chaque jeune qu'il est unique et qu'il mérite tout notre engagement.

Les adultes de la communauté éducative portent ensemble ce projet commun, et chacun l'enrichit de sa propre implication personnelle. Cette vie d'équipe exige aussi de savoir se ressourcer en prenant régulièrement le temps d'approfondir sa formation personnelle et de réfléchir au sens de son action et de son engagement.

Lorsque vous rejoindrez un établissement catholique, vos compétences professionnelles seront attendues, mais aussi votre engagement personnel et votre volonté de faire famille au sein d'une institution porteuse de sens.

Vous adhérez à notre projet ? Nous vous accompagnons pour découvrir l'Enseignement catholique de l'intérieur et nous vous aiderons à y trouver votre place.



Sandrine SIMONNEY
*Présidente de la Commission
d'Accueil et d'Accord Collégial
Chef d'établissement*



Michel PELLÉ
*Secrétaire Général du Comité Académique de
l'Enseignement Catholique de Bretagne*

Il n'y a pas un métier d'enseignant mais des métiers qui s'incarnent dans des réalités très différentes. Les connaissez-vous ?

Vous pouvez exercer en école maternelle et primaire, en collège, en lycée général, technologique et professionnel et dans l'enseignement supérieur.

Vous pouvez faire partager vos connaissances dans la voie générale mais aussi dans un lycée technologique ou professionnel.

Vous pouvez aussi enseigner auprès d'élèves qui présentent des besoins éducatifs particuliers liés à un handicap, à une grande difficulté scolaire, à une arrivée récente en France...

En Bretagne, vous pouvez aussi enseigner en breton dans la filière bilingue d'un établissement.

1- Un engagement

Le Comité national de l'Enseignement catholique a décrit ce qui caractérisait l'engagement des enseignants, comme acteurs de la communauté éducative.

La transmission des savoirs reste au cœur du métier des enseignants.

Les enseignants s'appuient, pour la transmission, sur les initiatives de formation et d'animation institutionnelle proposées par l'Enseignement catholique ainsi que sur les conseils donnés par les corps d'inspection.

Ces savoirs et les moyens de les transmettre évoluent rapidement. A cet égard, il revient à l'enseignant d'actualiser ses connaissances et sa pédagogie. Il est indispensable que les savoirs puissent dialoguer entre eux. Les enseignants doivent aussi participer à l'instauration de liens entre les différentes unités pédagogiques.

Tout acte de transmission est un acte de relation.

Si l'enseignant garde une forte responsabilité pour transmettre, il ne le peut qu'en se faisant éducateur, apte à rejoindre chaque élève dans ses besoins et ses aspirations.

La classe, comme l'ensemble des lieux de vie d'un établissement, contribue à construire du lien social.

Ses compétences professionnelles se déploient dans le cadre d'un projet éducatif, dont il connaît et reconnaît les fondements et les visées.

L'ensemble des tâches éducatives qui font pleinement partie du métier de professeur ne peuvent s'assumer qu'en collaboration avec tous les acteurs de la communauté éducative. La relation entre les enseignants et les parents est aussi primordiale.

Ces multiples collaborations sont favorisées par l'organisation et l'animation de l'établissement sous la responsabilité du Chef d'établissement. Pour **permettre l'engagement de chacun**, celui-ci fait en sorte que les enseignants soient régulièrement consultés dans les instances qu'il met en place à cet effet, qu'ils trouvent dans l'établissement un réel accompagnement et qu'ils puissent rendre compte de leur action. Ainsi les enseignants exercent leur fonction au sein de la communauté éducative en lien avec tous les acteurs et participent de façon différenciée à la mise en œuvre du projet d'établissement, élaboré à partir des orientations fixées par le projet éducatif.

Tous les enseignants sont appelés à accompagner leurs élèves sur un chemin de croissance humaine. Les enseignants chrétiens, au nom de leur baptême, contribuent à l'annonce de l'Évangile.

Tout enseignant, lorsqu'il est accueilli, doit pouvoir connaître et reconnaître les fondements et les visées de l'engagement éducatif de l'école catholique. La proposition éducative spécifique des écoles catholiques repose sur la conception chrétienne de la personne et de son éducation. Elle concerne l'ensemble des enseignants, dans l'exercice concret de leur métier. L'École catholique, comme tout lieu d'Église, se doit de proposer explicitement la foi chrétienne, dans le plus grand respect de conscience.

Les écoles veillent à accompagner les enseignants pour une bonne intégration dans l'institution dans laquelle ils s'engagent, notamment à leur début de carrière.

Ainsi, le Chef d'établissement qui accueille un enseignant, lui présente le projet éducatif de l'école concernée.

La formation initiale et continue vise à développer les compétences nécessaires à une profession qui, dans l'école catholique, articule **enseignement, éducation et questionnement sur le sens**.



"Faire grandir chacun en reliant dans un même acte : l'enseignement, l'éducation et le projet chrétien d'éducation."

2- Un projet spécifique à l'Enseignement catholique

Historiquement, l'Enseignement catholique régional s'est construit :

- grâce à l'héritage des congrégations fondatrices de nombreux établissements qui ont fait leurs preuves dans la formation des jeunes, en France et à l'étranger,
- par la création et le développement d'établissements de proximité,
- pour répondre à des besoins éducatifs.

Projet chrétien d'éducation :

L'Enseignement catholique participe au service public d'éducation en apportant sa contribution originale. En effet, ouvert à tous, il n'est pas catholique par son recrutement mais par son projet. Il se fonde sur une conception chrétienne de la personne : la personne est unique, elle se construit en relation, elle comporte une dimension aussi bien corporelle, intellectuelle, morale, affective que spirituelle. Elle est libre et responsable. L'Enseignement catholique ne sépare pas enseignement et éducation, transmission des savoirs et éducation à la relation. En son sein, chaque membre de la communauté éducative – élève, parent, enseignant, personnel, bénévole – est appelé à contribuer à ce projet partagé. Cependant, même s'il existe des traits communs à toute école catholique et des visées partagées, chaque établissement se caractérise par son propre projet éducatif qui découle de son histoire, sa culture et son appartenance à une congrégation ou à un diocèse.

Dans nos établissements, il y a des temps et des lieux qui sont plus particulièrement signes explicites de la Bonne Nouvelle que nous voulons annoncer :

Il est demandé à l'enseignant de repérer ces temps et ces lieux, de rencontrer ceux qui les animent, dans la mesure du possible, de s'associer aux démarches proposées et bien entendu d'assurer la promotion de ce qui se fait auprès des élèves.

- une équipe d'animation pastorale,
- une communauté chrétienne qui se réunit,
- des temps de culture religieuse et de catéchèse,
- des temps de prières et de célébration,
- un espace prière, une chapelle, un oratoire.

Chacun, selon ses compétences et son expérience, est amené à participer aux actions engagées au sein de l'établissement et à une réflexion sur le sens. C'est aussi dans le quotidien de notre enseignement et de la vie de l'établissement que se partagent et se mettent en œuvre les valeurs évangéliques.

« L'éducation est plus qu'un métier, c'est une mission, qui consiste à aider chaque personne à reconnaître ce qu'elle a d'irremplaçable et d'unique, afin qu'elle grandisse et s'épanouisse ».
Saint Jean-Paul II



3- Le référentiel des compétences professionnelles de l'enseignant : dix-neuf compétences professionnelles sont attendues de tous les maîtres.

- | | | |
|--|--|--|
| <p>1 Faire Partager les valeurs de la République</p> |  | <p>2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</p> |
| <p>3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> |  | <p>4 Prendre en compte la diversité des élèves</p> |
| <p>5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p> |  | <p>6 Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> |
| <p>7 Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> |  | <p>8 Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> |
| <p>13 Intégrer les éléments de la culture numériques nécessaires à l'exercice de son métier</p> |  | <p>10 Coopérer au sein d'une équipe</p> |
| <p>11 Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> |  | <p>12 Coopérer avec les parents d'élèves</p> |
| <p>13 Coopérer avec les partenaires de l'école</p> |  | <p>14 S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p> |
| <p>15 Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> |  | <p>16 Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p> |
| <p>17 Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p> |  | <p>18 Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> |
| <p>19 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> |  | <p>19 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> |
| <p>19 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> |  | <p>19 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> |
| <p>19 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> |  | <p>19 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> |

Chiffres sur l'Enseignement catholique de Bretagne (Education nationale)

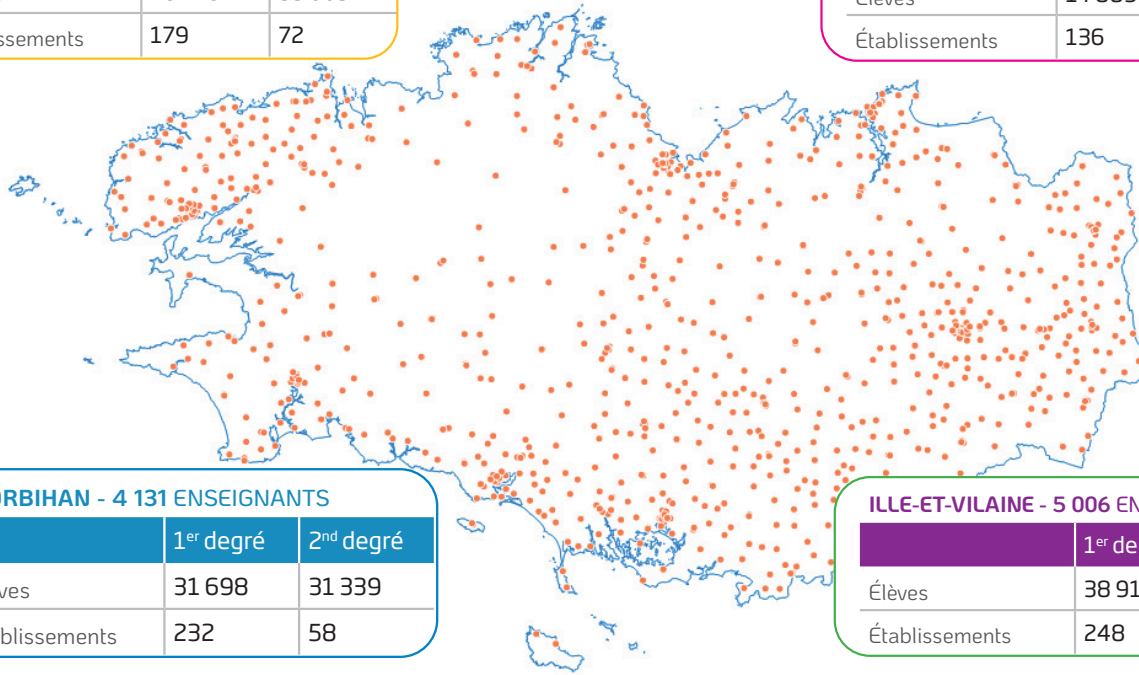
232 382 élèves - 15 215 enseignants,
Soit 42 % de la population scolarisée
1 039 établissements sur le territoire

FINISTÈRE - 3 936 ENSEIGNANTS

	1 ^{er} degré	2 nd degré
Élèves	26 746	33 005
Établissements	179	72

CÔTES-D'ARMOR - 2 142 ENSEIGNANTS

	1 ^{er} degré	2 nd degré
Élèves	14 889	16 226
Établissements	136	46



MORBIHAN - 4 131 ENSEIGNANTS

	1 ^{er} degré	2 nd degré
Élèves	31 698	31 339
Établissements	232	58

ILLE-ET-VILAINE - 5 006 ENSEIGNANTS

	1 ^{er} degré	2 nd degré
Élèves	38 911	40 568
Établissements	248	68

Source : données de la RS 2024 - Solfège - Novembre 2024



Deux principales voies d'accès permettent de devenir enseignant dans l'Enseignement catholique, que ce soit dans le 1^{er} degré ou le 2nd degré :

1 - Les concours pour devenir enseignant titulaire

Le concours externe

- pour le 1^{er} degré (école) : CRPE
- pour le 2nd degré (collège/lycée) : CAFEP - CAPES (collège ou lycée enseignement général et technologique)
- CAFEP - CAPEPS (enseignement EPS)
- CAFEP - CAPET (Enseignement Technologique)
- CAFEP - CAPLP (Lycées Professionnels)

ou

Le concours interne

- Conditions : 3 ans d'ancienneté (suppléances)
- pour le 1^{er} degré : 2nd concours*
- pour le 2nd degré : CAER - CAPES
CAER - CAPEPS
CAER - CAPET
CAER - CAPLP

*nombre de postes très limité actuellement

Par ailleurs, il est également possible, dans certaines disciplines du 2nd degré uniquement, de passer le **3^e concours**, en validant 5 ans d'expériences professionnelles minimum hors enseignement.

Dans tous les cas, il faut obtenir l'accord collégial. Le préaccord et l'accord collégial ont valeur nationale et permettent d'enseigner dans le 1^{er} degré (écoles) et dans le 2nd degré (collèges et lycées) - (cf page 12).



Pour obtenir des renseignements actualisés sur les conditions d'accès aux différents concours du 1^{er} et du 2nd degrés : www.devenirenseignant.gouv.fr (onglet : "recrutement > le recrutement par concours")



L'ISFEC Bretagne vous propose des formations pour les différents concours (cf page 13).



2- Les remplacements (suppléants et délégués auxiliaires)

Recrutement

Pour toute candidature de remplacement, veuillez vous adresser à la Direction diocésaine du département où vous souhaitez exercer (coordonnées en p 16).

Conditions requises

- Pour le 1^{er} degré :
 - BAC+3
 - une attestation de natation et une attestation de formation de secourisme
- Pour le 2nd degré :
 - BAC+3
 - BAC+2 (dans certaines disciplines de l'enseignement technologique et professionnel)

Tous les dossiers sont soumis à validation du rectorat.

Dans tous les cas, il faut obtenir l'accord collégial. Le préaccord et l'accord collégial ont valeur nationale et permettent d'enseigner dans le 1^{er} degré (écoles) et dans le 2nd degré (collèges et lycées) (cf page 12).

Nomination pour les suppléants et délégués auxiliaires

La Direction diocésaine propose le suppléant au Chef d'établissement. Celui-ci donne son accord et remplit la demande de remplacement qui est transmise au rectorat, en vue de l'embauche de l'intéressé.

Rémunération

La rémunération est assurée par l'État pour chaque remplacement.

Un emploi qui nécessite réactivité et souplesse

Tous les remplacements n'ont pas lieu à proximité du domicile. Le statut de remplaçant implique de la mobilité et de la disponibilité.

Évaluation

Chaque suppléance fait l'objet d'une évaluation avec le Chef d'établissement pour l'accompagner vers la professionnalisation. Cette évaluation est communiquée à la Direction diocésaine.

Accueil institutionnel et accompagnement

Des temps d'accueil institutionnel par diocèse sont proposés afin de mieux connaître le réseau de l'Enseignement catholique. Ces temps institutionnels sont l'occasion, pour chaque nouveau recruté, de découvrir l'organisation et le projet de l'Enseignement catholique.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les réunions d'accueil et l'accompagnement, vous pouvez vous adresser au Service Devenir Enseignant de votre Direction diocésaine ou consulter le site Internet : www.devenir-enseignant.bzh

Formation

L'Enseignement catholique régional met en place des formations professionnalisantes pour les entrants en lien avec des organismes habilités.

Pour en savoir plus, contactez la Direction diocésaine de votre département.

Les suppléances vous permettent d'entrer dans le métier et de le découvrir tout en rendant service aux établissements. Toutefois, seul l'obtention d'un concours permet de devenir titulaire (cf. page 10).

1- L'accord collégial

L'obtention de l'accord collégial est obligatoire pour tous les candidats à la fonction d'enseignant dans les établissements catholiques, quelle que soit la voie d'accès au métier : concours ou suppléances.

Comment ?

La nomination d'un enseignant dans un établissement privé nécessite, au regard de la législation en vigueur, l'accord du Chef d'établissement. Pour simplifier la procédure de recrutement, l'Enseignement catholique a mis en place une démarche collégiale : des Chefs d'établissement étudient les dossiers au nom de l'ensemble de leurs collègues. Tout candidat doit donc faire la demande de cet accord collégial.

Il est invité à un entretien avec des Chefs d'établissement.

L'entretien permet d'évaluer :

- les aptitudes du candidat à enseigner dans un établissement,
- l'adéquation entre le projet personnel du candidat et le projet de l'Enseignement catholique.

À l'issue de l'entretien, la Commission d'Accueil et d'Accord Collégial décide d'octroyer, ou non, un préaccord.



La constitution du dossier pour une demande de préaccord se fait via jedeviensenseignant.fr

Ce préaccord est transformé en accord sous certaines conditions :

- réussite au concours et validation du stage,
- évaluations favorables des premières suppléances,
- dans tous les cas une participation à la formation au projet de l'Enseignement catholique.



Les engagements réciproques

L'Enseignement catholique s'engage :

- à proposer une formation au projet de l'Enseignement catholique :
 - soit dans le cadre des unités d'enseignement des masters MEEF proposées par l'ISFEC ainsi que dans les formations en année de stage pour les lauréats du concours externe,
 - soit dans le cadre d'un module de formation organisé par les Directions diocésaines pour les remplaçants. Ce module dure au minimum une journée.
- à garantir des lieux de stage pour les professeurs stagiaires (Lauréats au concours),
- à proposer des suppléances en fonction des besoins des établissements.

Le candidat s'engage :

- à participer à la formation au projet de l'Enseignement catholique,
- à s'impliquer dans le projet éducatif de l'établissement dans lequel il est nommé et à y inscrire son activité,
- à respecter le caractère propre de l'Enseignement catholique,
- à accueillir favorablement les actions de formation proposées par l'Enseignement catholique tout au long de sa carrière,
- à de la mobilité et de la disponibilité.

L'ISFEC Bretagne, Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement catholique assure la formation initiale et continue des enseignants et des équipes du 1^{er} et du 2nd degrés des établissements de l'Enseignement catholique.

L'ISFEC Bretagne propose :

Un master MEEF "Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation" en partenariat avec l'Université Catholique de l'Ouest.

Les parcours de formation en master MEEF permettent une professionnalisation progressive. Ils préparent aux différents concours de l'enseignement du 1^{er} degré (CRPE) et du 2nd degré (CAFEP). En lien avec les établissements scolaires, la formation comporte 18 semaines de stage, dont un stage rémunéré.

Le Master MEEF 1^{er} degré intègre également une préparation au concours bilingue français-breton pour les étudiants qui souhaitent enseigner dans les classes bilingues. Le master MEEF 2nd degré est proposé dans les différentes disciplines.

Une **préparation concours** hors cursus universitaire pour les profils ne relevant pas du Master MEEF (dispense de diplôme, autres cursus ...).

Des **formations** pour les suppléants débutants et pour les candidats au concours interne.

Après le concours, la formation pour les lauréats des concours internes et externes est assurée par l'ISFEC Bretagne.

Pour les lauréats du concours externe issus d'un Master MEEF, l'année de stage comporte un temps complet en établissement et un parcours complémentaire de formation.

Pour les lauréats du concours externe issus d'un autre parcours, l'année de stage comporte un mi-temps en établissement et un mi-temps en formation dans le cadre d'un DU.

Pour les lauréats du concours interne, l'année de stage comporte un temps complet en établissement et des journées de formation.

Après validation de l'année de stage, l'enseignant obtient une première nomination dans l'académie en fonction des postes disponibles, avec un contrat définitif.

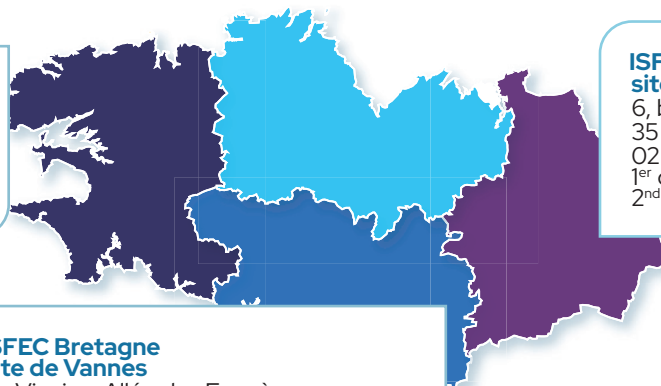


Pour toutes informations et connaître les dates de portes ouvertes de l'ISFEC Bretagne :

www.isfec-bretagne.org

**ISFEC Bretagne
site de Brest**

15, place Sanquer – 29 200 BREST
02 98 44 29 33
1^{er} degré : francoise.fily@e-c.bzh
2nd degré : isfec.formation2d@e-c.bzh



**ISFEC Bretagne
site de Rennes**

6, boulevard Emmanuel Mounier
35 700 RENNES
02 99 27 41 59
1^{er} degré : corinne.marcos@e-c.bzh
2nd degré : isfec.formation2d@e-c.bzh

**ISFEC Bretagne
site de Vannes**

Le Vincin – Allée des Fougères
56 610 ARRADON
02 97 46 33 80
1^{er} degré : sarah.herault@e-c.bzh
2nd degré : isfec.formation2d@e-c.bzh

SDE - Service Devenir Enseignant

3 Allée des Fougères Campus du Vincin
CS 72196 - 56 005 VANNES cedex
02 97 46 21 60
sde@enseignement-catholique.bzh
www.devenirenseignant.bzh

ISFEC Bretagne : organisme de formation dédié à la préparation au concours d'enseignant et à l'accompagnement des enseignants tout au long de leur carrière

6, boulevard Emmanuel Mounier - 35 700 RENNES
02 99 27 41 59
www.isfec-bretagne.org

FORMIRIS Bretagne : association territoriale pour la formation et la promotion professionnelle dans l'Enseignement catholique

6, boulevard Emmanuel Mounier - Bât A (2^{ème} Étage)
35 700 RENNES
02 99 14 33 44
www.formirisbretagne.org

UCO - Université Catholique de l'Ouest

• Bretagne Nord Brest

110 Rue Ernestine de Trémaudan 29 200 Brest
02 98 44 51 20
brest@uco.fr - www.brest.uco.fr/fr

• Bretagne Nord Guingamp

37 Rue du Maréchal Foch - 22 200 Guingamp
02 96 44 46 46
ucobn@uco.fr - www.guingamp.uco.fr/fr

• Bretagne Sud Vannes

Campus du Vincin - 56 610 ARRADON
02 97 46 33 60
campus-vannes@uco.fr - www.vannes.uco.fr/fr

ICR - Institut Catholique de Rennes

Campus de Ker Lann - Rue Blaise Pascal - CS 80212
35 170 BRUZ
02 99 05 84 75
communication@icrennes.org
www.icrennes.org

Rectorat d'Académie

96, rue d'Antrain - CS 10503 - 35 705 RENNES cedex 7
02 23 21 77 77
www.ac-rennes.fr



NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes.



enseignement
catholique

Bretagne Breizh

DEVENIR
ENSEIGNANT



Contactez-nous

Informez-vous

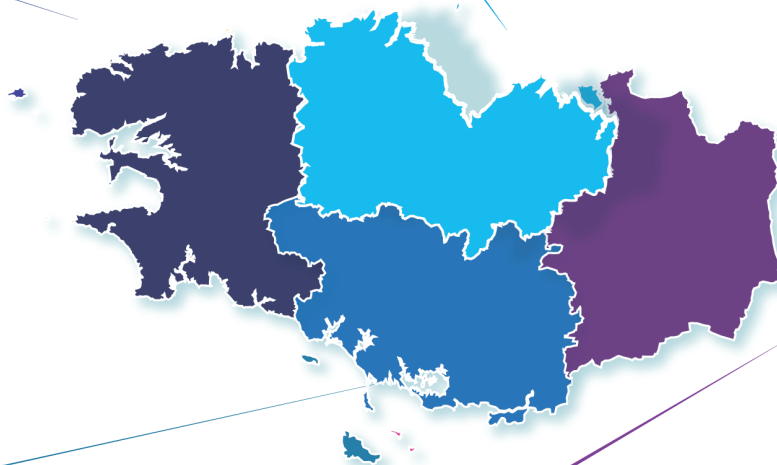
www.devenir-enseignant.bzh

Service Devenir Enseignant du Finistère

DDEC du Finistère
2, rue César Franck
29 000 QUIMPER
02 98 64 16 00
devenirenseignant29@e-c.bzh

Service Devenir Enseignant des Côtes d'Armor

DDEC des Côtes-d'Armor
Centre Saint-François d'Assise - 7, rue Jules Verne
22 002 SAINT-BRIEUC cedex 01 - CS 30222
02 96 68 32 68
devenirenseignant22@e-c.bzh



Service Devenir Enseignant du Morbihan

DDEC du Morbihan
Le Vincin - 3, Allée des Fougères
56 610 ARRADON
02 97 46 60 60
devenirenseignant56@e-c.bzh

Service Devenir Enseignant Ille-et-Vilaine

DDEC d'Ille-et-Vilaine
51, rue de Brest - CS 64 213
35 042 RENNES cedex
02 99 54 20 20
devenirenseignant35@e-c.bzh

Contactez-nous
pour devenir enseignant des
filières bilingues breton



Deuit e darempred ganeomp
evit dont da vezañ kelenn
en hentadoù divyezhek !

pour enseigner la langue gallèse !



Aderç'ous a nous-aotrs
pour enseigner le galo